

COMMUNIQUÉ DE L'INSTANCE D'ADMISSION N° 5/2008 DU 19 MAI 2008

Internet Based Listing: admission en ligne des instruments dérivés

Avancement du délai de transmission des requêtes d'admission provisoire au négoce (T+1) de 14h00 HEC à 12h00 HEC lors des jours «triple witching»

Entrée en vigueur: le 1^{er} juin 2008

I. RAPPEL DE LA SITUATION

Depuis septembre 2003, tous les **instruments dérivés** peuvent être admis au négoce le jour de bourse qui suit le jour de la requête d'admission provisoire au négoce si celle-ci est transmise via Internet Based Listing (IBL) auprès de la SWX Swiss Exchange avant 14h00 HEC¹.

Les options sur actions ainsi que les options et futures sur indices expirent le troisième vendredi des mois de mars, juin, septembre et décembre, appelé «triple witching day» ou «journée des trois sorcières» dans le jargon boursier.

Suite aux nombreuses modifications de données à la SWX ces jours-là et à la forte hausse du nombre de requêtes d'admission provisoire au négoce des instruments dérivés, le délai de transmission des requêtes lors d'un «triple witching day» a été avancé de deux heures pour réduire les risques liés au fonctionnement de la bourse.

II. PROCÉDURE

Lors d'un jour «triple witching» (si ce jour est férié en bourse, le jour de bourse précédent), les **requêtes d'admission provisoire au négoce T+1** doivent être déposées avant 12h00 HEC via IBL. Si la requête est déposée après **12h00 HEC**, l'admission provisoire au négoce ne commencera pas le jour suivant, mais au plus tôt un jour de bourse plus tard.

III. ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette nouvelle réglementation entre en vigueur le **1^{er} juin 2008**.

Les prochaines journées «triple witching» auront lieu aux dates suivantes:

20 juin 2008, 19 septembre 2008, 19 décembre 2008

¹ Communiqué de l'Instance d'admission n° 14/2003 du 8 septembre 2003

